

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE *129*

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n°4 du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### INSTAURATION D'UNE REDUCTION TEMPORAIRE DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMERCIAL

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Ville de Carcassonne,

Vu l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire de recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre des décisions dans certains domaines et qui en précise les conditions d'exécutions,

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-4, L.2125-3, L.2125-4,

Vu la décision n°19 en date du 5 février 2021 fixant les tarifs d'occupation du domaine public commercial pour l'année 2021,

Vu le décret n° 2021-606 du 18 mai 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Considérant les conséquences économiques liées à la fermeture des cafés et restaurants, durant la période de confinement et la réouverture des terrasses réduites à une capacité d'accueil de 50 %,

#### DECIDE

Article 1 : L'instauration d'une réduction des droits de voirie pour les terrasses de plein air des cafés et restaurants, durant la période du **19 mai au 30 juin 2021**, équivalente à **55% du tarif de base** afin d'accompagner économiquement ces établissements pour la sortie de la crise sanitaire.

ZONE 1 : Centre-Ville : tarif de base 2.88€/m<sup>2</sup>/mois, réduction de 1.58€/m<sup>2</sup>/mois

ZONE -1B : Place Carnot Ville : tarif de base 3.28€/m<sup>2</sup>/mois, réduction de 1.80€/m<sup>2</sup>/mois

ZONE 2 : Grandes Artères : tarif de base 2.47€/m<sup>2</sup>/mois, réduction de 1.36€/m<sup>2</sup>/mois

ZONE 3 : Autre : tarif de base 2.06€/m<sup>2</sup>/mois, réduction de 1.13€/m<sup>2</sup>/mois

ZONE 4 : La Cité : tarif de base 2.93€/m<sup>2</sup>/mois, réduction de 1.61€/m<sup>2</sup>/mois

ZONE-4B : Place Marcou : tarif de base 3.38€/m<sup>2</sup>/mois, réduction de 1.86€/m<sup>2</sup>/mois

Article 2 :

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la tarification normale sera à nouveau appliquée.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210610-decision2129-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2021

Affichage : 10/06/2021

Carcassonne, le 10 JUIN 2021

Le Maire,  
Gérard LARRAT

